



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Dentistes: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 37444

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les sanctions inacceptables qui viennent d'être prises par le conseil départemental de l'ordre à l'égard de deux chirurgiens-dentistes exerçant dans des centres de santé municipaux. Parallèlement aux attaques sans précédent contre la protection sociale et la santé avec les récentes mesures gouvernementales, ce sont aujourd'hui des atteintes aux libertés, des interdictions professionnelles, au-delà des prétextes fallacieux invoqués. Ces deux praticiens, irréprochables et appréciés pour leurs qualités professionnelles qui ne sont plus à prouver, sont également des acteurs dynamiques de la politique de prévention contre la carie dentaire mise en œuvre par le conseil général de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un programme pluriannuel qui concerne toutes les écoles du département. Déjà, de nombreux chirurgiens-dentistes et beaucoup de représentants d'associations du secteur de la santé ont apporté leur soutien sans réserve au cours d'un récent rassemblement de lutte et de solidarité organisé en leur faveur. En conséquence, il lui demande s'il compte lever ces sanctions injustes et inacceptables à l'égard des deux praticiens.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37444

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 863